



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Formulaire de demande de congé menstruel*

Le congé menstruel ne nécessite pas de justificatif, mais le renseignement du formulaire dédié.

La demande doit être adressée au secrétariat pédagogique de votre formation ainsi qu'aux enseignants concernés.

Il est possible de demander jusqu'à 8 jours de congé menstruel par année universitaire.

Le congé menstruel a une valeur équivalente à une absence justifiée par un certificat médical. A ce titre, en cas d'absence à un examen, il sera nécessaire de passer les épreuves lors de la seconde session ou lors d'un contrôle de substitution, selon les M3C de l'UE en vigueur.

Nom :

Prénom :

Numéro étudiant :

Formation :

Mail universitaire :

Dates souhaitées : duau inclus, soit jours.

Nombre de jours déjà utilisés :

Pour une demande de congé au-delà des 8 jours, il sera nécessaire de fournir un certificat médical. Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions conformément aux règlements universitaires.

Le

Signature :

SIMPPS	05 61 55 73 67 05 61 55 73 59 (infirmière)
Accompagnement Veille Ecoute : AVEC	05 61 55 60 00 avec@univ-tlse3.fr

Demande reçue le